

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 191 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94

Présents : 68

Votants : 79

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Pascal DROGREY Pascal DROGREY,, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

Objet : Attribution du marché pour la gestion des maisons de services au public.

VU la délibération CO 134 DE du 24 octobre 2019 relative au lancement d'un marché public d'un an pour la gestion de maisons de services au public sur le territoire communautaire, un appel d'offre ouvert réservé aux structures de l'insertion par l'activité économique a été lancé le 5 novembre 2019.

Le cahier des clauses particulières du marché précisait de calibrer les moyens déployés de manière à répondre au cahier des charges des Maisons France Services (MFS) en vue d'une labellisation des trois sites courant 2020. Si les sites d'Arbois et Salins répondent aux modalités de fonctionnement décrites dans le cahier des charges des MFS et offrent le bouquet de services attendu, il n'en est pas de même pour le site de Poligny ouvert depuis fin octobre 2019 à raison de 3 jours par semaine grâce au redéploiement d'agents du site d'Arbois. Pour mémoire, le cahier des charges des MFS impose la mobilisation de 2 agents par site à hauteur de 24h minimum d'ouverture au public répartis sur 5 jours par semaine.

Affiché le 2 janvier 2020.

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 2 janvier 2020.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 191 DE (SUITE)

Objet : Attribution du marché pour la gestion des maisons de services au public.

L'appel d'offres a suscité une seule réponse de la part d'Agate Paysages.

Au niveau technique, les compétences de cette association en matière d'animation et de gestion de maisons de services au public sont reconnues. Le commissariat général à l'égalité des territoires a publié courant novembre la liste des 460 premières MSAP pouvant être labellisées Maisons France Services au 1^{er} janvier 2020 : les trois premières MSAP jurassiennes qui bénéficieront de cette labellisation sont portées par Agate Paysages (MSAP d'Arbois, Salins et Ounans).

Dans sa réponse, Agate Paysages propose un accueil en flux des usagers sur les 3 sites de la manière suivante :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ARBOIS	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h	14h-17h	14h-17h	/	/
POLIGNY	/	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-16h	13h30-16h	/	13h30-16h	13h30-16h
SALINS	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	/	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	/

Les coordinatrices consacreront 1,5 à 2 jours par semaine à l'accueil sur rendez-vous pour traiter les dossiers complexes. Elles se réservent par ailleurs la possibilité d'accueillir des usagers jusqu'à 18h ou 18h30 selon les sites ou sur d'autres plages de fermeture au public pour s'adapter au besoin du public.

En dehors des plages d'ouverture au public, l'équipe réalise des travaux de back-office (suivi statistique, développement partenarial, développement et bilan d'actions, réunions...) et conduit des actions collectives relevant de l'accès aux droits et de l'emploi.

Au niveau financier, la proposition d'Agate Paysages pour la gestion de trois maisons France Services en 2020 est la suivante :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 191 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Attribution du marché pour la gestion des maisons de services au public.

	Total	Reste à charge CCAPS	Subventions
BP Arbois (3,23 ETP)	117 602	48 372	65 149
BP Poligny (2,18 ETP)	82 223	78 142	4 091
BP Salins (2,38 ETP)	92 319	54 238	34 000
7,79 ETP	292 144	180 752	103 240

A noter que le site de Poligny n'étant pas encore labellisé maison France services, le forfait de 30 000 € de financement versé par l'Etat et le fonds inter-opérateurs n'a pas été intégré dans les recettes prévisionnelles de même que les autres recettes potentielles que pourraient mobiliser Agate Paysages.

Le financement de la collectivité, déduction faite des subventions perçues par le prestataire, s'élèvera donc au maximum à 180 752 €.

La commission d'appel d'offres réunit le 6 décembre 2019 a émis un avis favorable à la proposition d'Agate Paysages.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 79 voix pour et 1 abstention,

1 / VALIDE l'attribution du marché de gestion des maisons de services au public/maisons France services pour l'année 2020 à Agate Paysages ;

2 / VALIDE l'inscription des crédits nécessaires au BP 2020 ;

3 / AUTORISE le Président à signer le marché ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20191217-CO191DE_2019-DE